

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

SLO

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Communauté de communes
de la Ténarèze

2021



Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE

Edito

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

SLOW

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE



Maurice BOISON

Président de la
Communauté de
communes de la
Ténarèze

Maire de Castelnaud
sur l'Auvignon



Mesdames et Messieurs les élus,

La Communauté de communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Ténarèze sont des acteurs essentiels du développement du territoire, car ils portent des services qui concernent les administrés (petits, grands, seniors), les entreprises, mais aussi des projets pour promouvoir un aménagement équitable et solidaire du territoire.

Ce rapport d'activité, au-delà de l'obligation réglementaire à laquelle il répond, est un acte fort de communication à destination des élus communaux, qui complète la communication que nous faisons par ailleurs. Ainsi, je souhaite que chacun des conseillers municipaux des communes puisse relayer l'activité de ces établissements auprès des administrés, pour renforcer par la connaissance l'efficacité des services.

Ainsi, si je devais retenir quelques réalisations effectuées durant l'année 2021, je parlerais :

- Evidemment du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé après plus de 6 ans d'études, qui fait de la Communauté de communes de la Ténarèze, la première à avoir réalisé ce challenge dans le Gers. Je compte sur le prolongement de ce document, qui vaut également Programme Local pour l'Habitat, pour donner les moyens aux habitants de la Ténarèze de mieux se loger en Ténarèze ;
- Également de l'ouverture du restaurant « la Taùla », qui est venu réinvestir un lieu, propriété de la Communauté de communes,
- Aussi du programme du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, qui vise à la modernisation et à l'installation de commerces et des services à la population,
- Pareillement, je soulignerai la volonté du Conseil communautaire à maintenir un niveau de service soutenu auprès des administrés, dans un contexte difficile et complexe.

Si parallèlement je devais citer quelques projets à venir, je parlerais des gros projets d'investissement de la Communauté de communes :

- La création d'un pôle de services au centre Salvandy,
- La création d'un Office de Tourisme Grand Site au centre de Condom,
- Le Pôle Viandes de la Ténarèze, pour lequel nous nous employons à trouver une issue favorable.

Pour finir, je voudrais remercier l'ensemble des personnels communaux et intercommunaux, qui sont tous dépositaires du service public qu'ils font vivre et des projets que nous souhaitons voir aboutir, pour leur implication et leur engagement chaque jour pour assumer le développement de la Ténarèze.

Ainsi, je me tiens à votre disposition avec les services de la Communauté de communes et du CIAS pour toute information complémentaire.

Très bonne lecture.



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

01.

MOYENS GÉNÉRAUX

02.

ACTION SOCIALE

03.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

04.

URBANISME ET HABITAT

05.

ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX

06.

TOURISME ET LOISIRS

07.

GRANDS PROJETS

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE

SLOW



► Quelques chiffres clés...

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

SLOW

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE



14 477
habitants



26
communes



498,2 km²
en Ténarèze



49
conseillers
communautaires



8
conseils
communautaires



142
délibérations



21
agents au service
de la population



3ème
communauté de
communes du Gers



536 km
de voiries



30
bâtiments de
rattachement



4
Zones d'Activités
Economiques



899
dossiers
d'urbanisme
(service commun)



Préambule

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale



Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

SLOW

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE



MOYENS GÉNÉRAUX

Ressources humaines

Les services ressources de la Communauté de communes et du CIAS de la Ténarèze sont en cours de mutualisation (pour le moment des mises à dispositions croisées permettent aux agents de travailler sur les deux structures, dans les prochains mois un service commun devrait regrouper l'ensemble de ces services et personnels).

Il s'agit des services de direction générale, affaires générales (dont accueil), comptabilité-finances, ressources humaines, communication, coopération territoriale, développement et services techniques.

Dans l'attente du développement du service commun, les effectifs propres à la Communauté de communes sont :

- Un directeur général des services,
- Une directrice générale adjointe, directrice des affaires générales et du service développement,
- Une directrice financière,
- Un directeur des services mutualisés,
- Trois chargées de missions,
- Trois adjointes administratives,
- Une secrétaire de direction,
- Une chargée de communication,

Services techniques

- Un directeur des services techniques,
- Un responsable technique (adjoint au directeur des services techniques),
- Six agents d'entretien polyvalents

Une convention de mise à disposition du personnel des communes permet leur intervention sur les voies intercommunales, de même, le personnel technique intercommunal peut intervenir dans les communes.

Services Logement – Droit du sol

- Deux instructeurs.



Des personnels du CIAS sont également mis à disposition, il s'agit :

- Du directeur général adjoint, en charge de l'action sociale également Directeur des Ressources Humaines,
- De deux agents chargés des ressources humaines ;
- De trois comptables,
- Et d'un agent en charge des affaires générales.

Communication

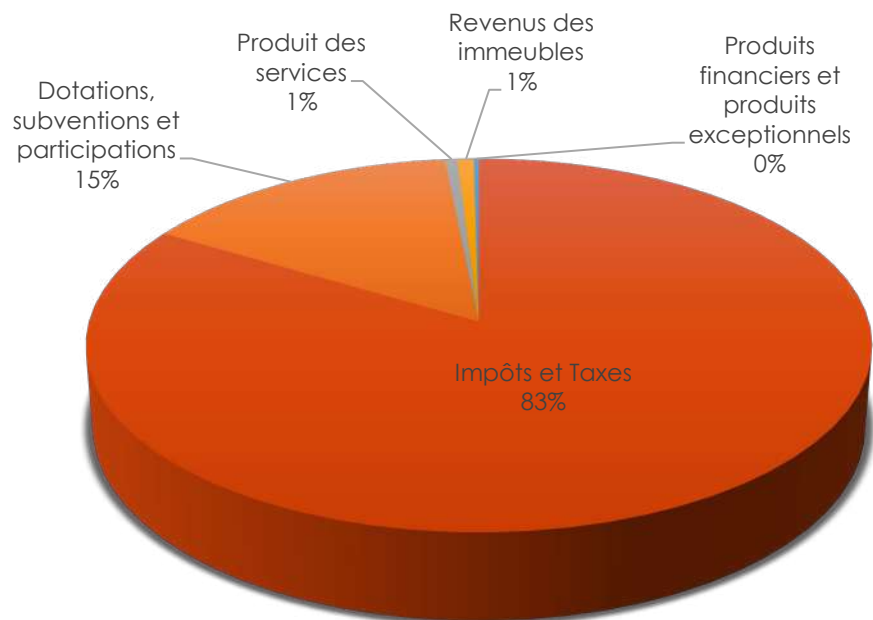
- L'Alimentation régulière du site web CCT et CIAS, des réseaux sociaux est assurée,
- Dans le cadre de la crise sanitaire, les équipes de la Communauté de communes ont été amenées à diffuser les Conseils communautaires en direct sur la chaîne Youtube,
- Une charte d'utilisation des médias sociaux a été adoptée, elle engage les utilisateurs des médias sociaux, et légitime éventuellement la modération,
- Une gazette interne trimestrielle est envoyée à chaque agent et élu pour présenter les services, les projets, ...
- Une Vidéo des vœux de fin d'année a été réalisée.



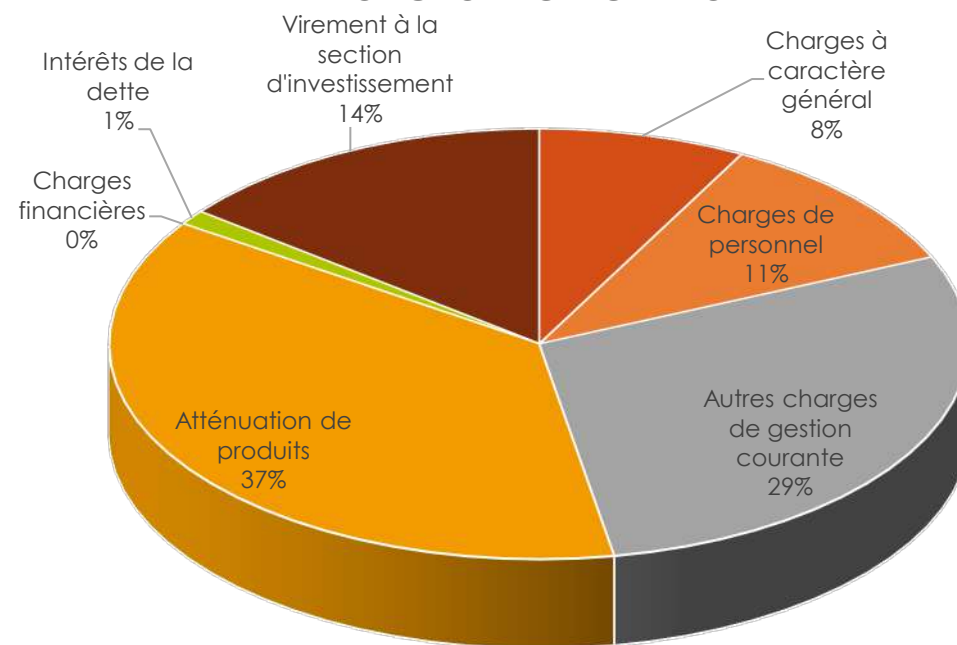
Finances

Le budget 2021 a été établi à partir des résultats de la prospective financière pluriannuelle.

Répartition des recettes de fonctionnement 2021



Répartition des dépenses de fonctionnement 2021



Taux de fiscalité appliqués :

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 5.87%

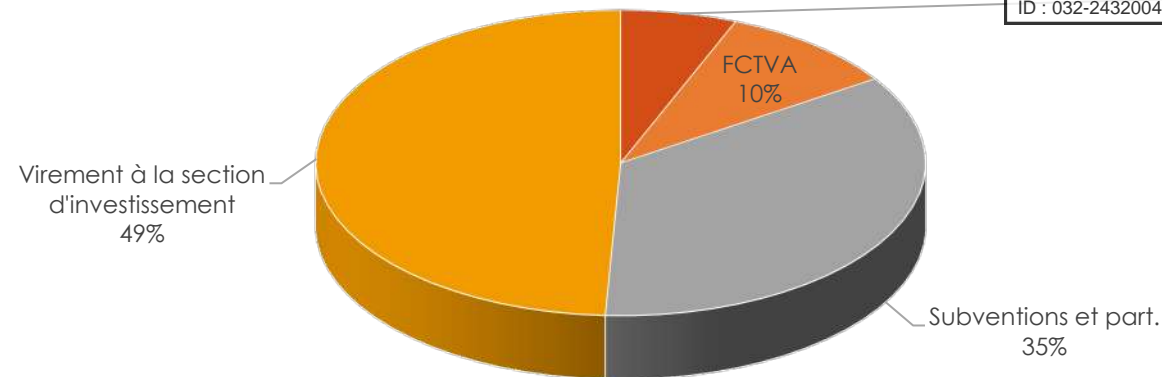
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 4.84%

Contribution Foncière Economique : 31.94%

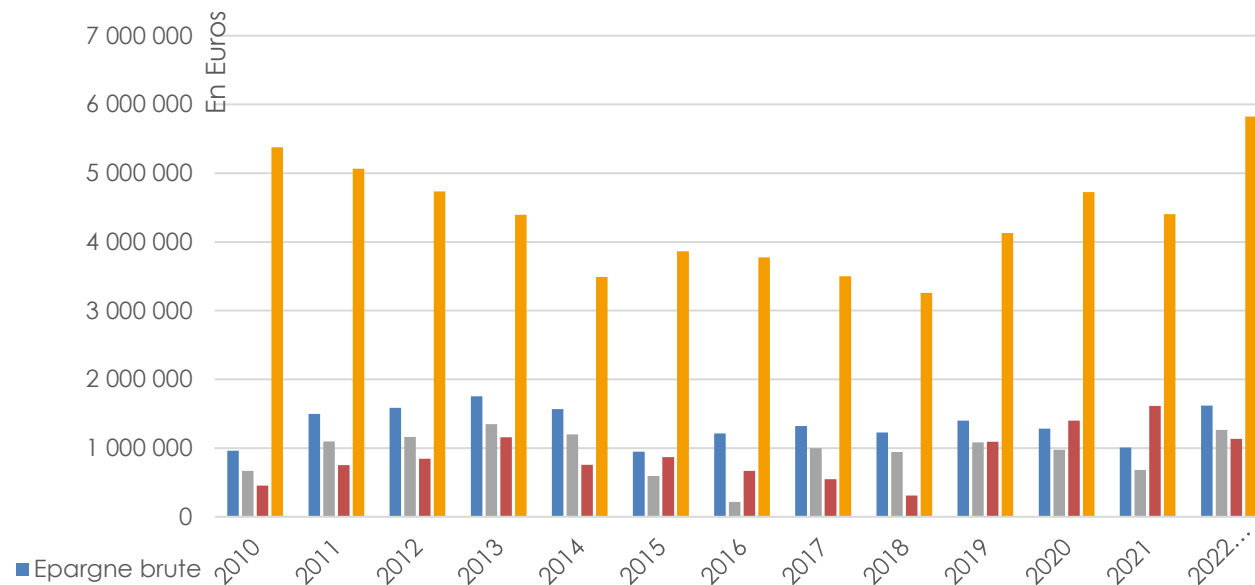
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 11,64% (fixée et reversée intégralement au SICTOM du secteur de Condom)

Répartition des dépenses d'investissements 2021		
Nature des investissements	Investissements	Montant € TTC
Dettes	Remboursement du capital	323 090,00
Etudes	OPAH suivi animation	92 088,00
	PLUI	15 262,80
	Etudes économiques/financières	108,00
	Autres	480,00
Fonds de concours	Concours aux communes	220 893,01
Economie Tourisme	Centre Salvandy	29 790,89
	Office de Tourisme Condom	5 472,00
	Travaux la Taula	25 567,68
	Chemins de randonnée	1 716,00
	Pôle viandes de la Ténarèze	22 697,88
Voirie	Programme voirie	1 027 688,77
	Pont de Beaucaire	36 466,00
Numérique	Participation investissement Gers numérique	82 724,89
	Informatique, copieur matériel de bureau	36 449,96
Autres	Services techniques	33 061,03
	Centre Aqua réalisé + fisac engagé	18 724,26
TOTAL		1 972 281,17

Répartition des recettes d'investissement 2021



Epargnes brute et nette et Fonds de roulement



Fin 2021, les épargnes brute et nette étaient respectivement de 1 007 000 € et de 684 000 €, et le fonds de roulement d'environ 1 612 000 €.

Fin 2019, les épargnes brute et nette étaient respectivement de 1 400 000 € et de 1 084 000 €, et le fonds de roulement d'environ 1 090 000 €.

Administration générale - Quelques faits marquants

Conseil communautaire



- Compétence Organisation de la mobilité : la Communauté de communes a renoncé, en date du 30 mars 2021, au transfert de la compétence « organisation de la mobilité » et a pris acte, qu'à compter du 1^{er} juillet 2021, la Région Occitanie devenait autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire de la Ténarèze, compétente dans les domaines visés à l'article L. 1231-1-1 du Code des Transports à savoir, entre autres, l'organisation des services réguliers de transport public de personnes, des services à la demande de transport public de personnes, de transport scolaire (...)
- Adoption du pacte de gouvernance en date du 30 mars 2021 : ce document est le cadre de référence des relations entre communes et Communauté, qui établit un réseau de médiations, et qui permet la formation d'un consensus politique ;
- Délocalisation éventuelle du Conseil communautaire : dans le cadre d'un contexte sanitaire incertain, il a été décidé que les réunions de l'organe délibérant pouvaient se tenir dans un autre lieu qu'à l'accoutumée (dans des salles du territoire) susceptibles de l'accueillir dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sur le territoire de la Ténarèze.
- Création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) : la Communauté de communes étant compétente en matière de dispositifs locaux de prévention de la délinquance, elle doit animer les actions qui concourent à l'exercice de cette compétence. Le CISPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans les communes, qui vise à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité, à apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes identifiés. En date du 7 octobre 2021, le Conseil communautaire décidait de la composition du CISPD, la création de ce conseil intervient effectivement par arrêté de Monsieur le Président en février 2022, après accord de la majorité des conseils municipaux ;
- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) : les attributions de compensation ont été modifiées pour les communes de Cassaigne (qui souhaitait procéder au même transfert que les autres communes en matière de voirie) et de Mouchan (qui a modifié l'intérêt communautaire de la compétence voirie) ;



- Rapport quinquennal sur les attributions de compensation (2015-2021) : le Président doit présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences. Il s'agit de recenser les variations d'attribution de compensation, et de mettre en parallèle l'évolution des charges attachées aux services et équipements transférés. Ce rapport a été transmis à l'ensemble des conseils municipaux ;
- Adoption du plan d'actions tourisme 2021 – 2026 : un premier plan d'actions tourisme a été approuvé en 2016, destiné à définir la stratégie commune entre l'Office de Tourisme et la Communauté, principalement en matière d'infrastructures d'accueil, de gestion des actifs et de numérique. Le bilan de cet outil a été dressé, et un nouvel plan d'actions 2021 – 2026 a été élaboré ;
- Location et promesse de vente de l'immeuble dit de la Table des Cordeliers : lors du Conseil communautaire en date du 1er juillet 2021 consacré à ce sujet, il a été décidé de louer l'immeuble, le matériel et le mobilier durant deux ans et demi, et de consentir une promesse de vente de l'immeuble à l'issue de ce délai. L'inauguration de « la Taùla » a eu lieu le 8 octobre 2021.

La Communauté de la communes...

Cotisations - Subventions participations	Bénéficiaires	Montant €
Cotisations	Association des Maires et des Présidents de Communauté de Communes	1 807,20
	CAUE	2 000,00
Subventions	Plateforme Logement Jeunes dans le Gers (ALJEG)	2 500,00
	Agence Départementale d'Information sur le Logement du Gers	3 765,00

	Gers développement	
	Initiative Gers	3 199,20
	Chambre des Metiers et de l'Artisanat	2 328,00
	Amicale des employés territoriaux	2 470,40
	Association de Coopération Interrégionale Les Chemins de Saint-Jacques	500,00
	Association des utilisateurs de la plateforme aéronautique de Condom - Valence sur Baïse	1 400,00
	Fondation du Patrimoine	600,00
	Entente Cycliste Ténarèze	350,00
	Fédération Française de Cyclisme	900,00
	Association des piégeurs du Gers	270,00
	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural	73 279,00
	Association de lutte contre les fléaux atmosphériques (ALFA) 32	7 536,00
Participations	Syndicat mixte des Trois Vallées (SM3V) Carte fourrière	31 521,15
	Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze	300 000,00
	Centre Intercommunal d'Action Sociale	1 515 000,00
	Service Départemental d'Incendie et de Secours	503 909,58

	Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne	
	Gers Numérique	16 996,46
	Syndicat d'Aménagement de la Baïse et de ses Affluents	18 900,00
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Osse Gélise Ausoue	28 448,18
	Participation entente avec Albret Communauté (Bassin des Auvignons)	3 140,00
	TOTAL	2 560 918,11

Fonds de concours 2021	
Communes et projets	Montants (€)
Cazeneuve - Eglise de Lamothe	4 500,00
Mouchan – Rénovation d'une pièce du périscolaire et sanitaires	13 000,00
Condom - Gendarmerie	100 000,00
Lauraët – Aménagement et mise en sécurité RD 142	24 140,00
Valence-sur-Baïse – Désamiantage et dépose du bac acier complexe sportif	25 700,00
Gzaupouy – travaux dans un logement communal	5 000,00
Beaumont – Mise aux normes PMR Salle des fêtes de Vopillon	4 721,75
TOTAL	155 361,35

Mutualisation

Présentation du rapport d'avancement du schéma de mutualisation

L'avancement du schéma de mutualisation a été présenté en Conseil communautaire lors du débat d'orientation budgétaire pour l'année **2020**.

Il a été décidé de ne pas élaborer de schéma de mutualisation pour les années 2020-2026.

Service commun – secteur ADS (Application du Droit des Sols)

Entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021, **899 dossiers d'urbanisme** ont été reçus pour instruction, représentant **404 équivalents permis de construire (EPC)**, soit une augmentation de 65 % par rapport à 2020.

Service commun – secteur Valorisation des CEE (Certificats d'Economies d'Energie)

En 2021, aucune demande de valorisation de CEE n'a été faite auprès du service commun.

Service commun – secteur Publicité extérieure

En 2021, 3 dossiers d'autorisation préalable d'installation d'enseigne ont été instruits sur les communes de Montréal-du-Gers, Fourcès et Saint-Puy.

Groupement de commande avec le CIAS, la Commune de Condom et le CCAS pour le marché de souscription des assurances

: Un groupement de commandes a été réalisé entre ces quatre entités en matière de souscription des assurances afin de faire émerger l'offre la plus intéressante. Le marché prend effet du 1er janvier 2022 et se termine le 31 décembre 2025 soit une durée de 4 ans. Chacune des entités a désigné son ou ses représentants à la Commission d'Appel d'Offres constituée pour ce marché.

Gestion patrimoniale des équipements publics

La CCT a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA portant sur la gestion patrimoniale (volet thermique) des bâtiments publics des membres du groupements (24 communes, CCT et CIAS).

Un temps envisagé, la création d'un service commun dédié à la gestion Patrimoniale des équipements publics a finalement été abandonnée.



Envoyé en préfecture le 05/10/2022

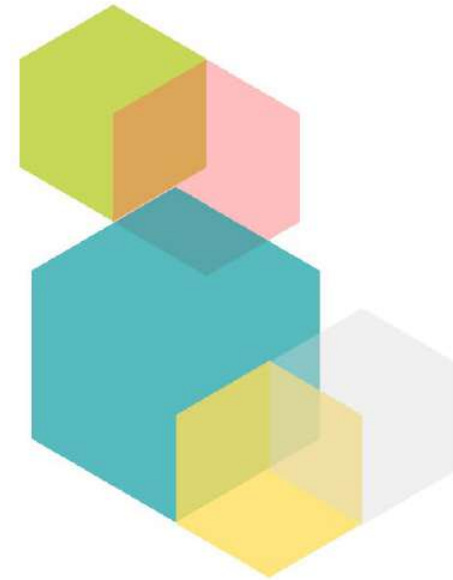
Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

SLOW

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE

ACTION SOCIALE



Aire d'Accueil des Gens du Voyage

L'accueil des Gens du voyage, l'entretien et la maintenance du site ont été assurés en 2021, par le personnel technique et administratif de la CCT.

Lors de la fermeture annuelle du mois de septembre 4 bungalows et le local gardien ont été entièrement repeints par le personnel des services techniques communautaires.

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS de la Ténarèze)

L'année 2021 a été marquée par le rapprochement des services administratifs de la CCT et du CIAS qui sont hébergés depuis mai 2021 quai Laboupillère à Condom. Cela a nécessité la mise en place d'un organigramme partagé, un travail de cohésion des équipes et de rationalisation des postes et des missions. Au-delà de la gestion humaine, il a fallu développer des outils informatiques communs et aménager les espaces.

Le poste de directeur général adjoint du CIAS a été créé en date du 23 mars 2021.

Pour assurer la continuité du service public pendant la crise sanitaire :

Le Conseil d'administration du CIAS a pu valablement continuer à délibérer en adoptant la tenue de ses séances en visioconférence ou en délocalisant la tenue de ses conseils.

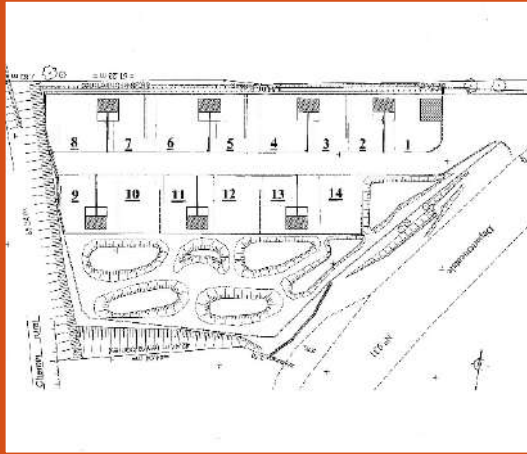
Le Débat d'Orientation Budgétaire s'est, quant à lui, tenu le 8 avril 2021.

Le budget du CIAS a été voté le 14 avril 2021 :

- Compte administratif 2020 et budget primitif 2021 du budget principal du CIAS et des budgets annexes de la Cuisine centrale et du Service de Transport à la demande,
- Etat réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2020 et Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2021 de l'EHPAD et du SSIAD.

Les règlements intérieurs des différents services du CIAS ont été revus et soumis au vote du Conseil d'administration en date du 24 juin 2021.

Les bâtiments de l'école de Montréal du Gers qui accueillait l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ont été rendus inutilisables à la suite d'infiltrations d'eau par le sol et le plafond ayant provoqué des inondations successives. Au regard de l'urgence, de la sécurité des enfants et des agents et afin de pouvoir poursuivre l'activité de ces deux services d'accueils, il a été décidé de louer un Algeco, dans le cadre



d'un contrat de prestation de services. Cet Algeco a été installé à Montréal, pendant les vacances scolaires de fin d'année 2021, afin de pouvoir être utilisé dès la rentrée de janvier 2022.

Cet Algeco permet d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions en attendant la création de locaux adaptés.



Afin d'accompagner l'évolution des métiers dans la prise en charge des personnes âgées, les services de l'EHPAD et du SSIAD ont bénéficié d'un audit organisationnel en partenariat avec l'ARS débuté en 2021. Cet audit portait notamment sur :

- Une réflexion sur les effectifs ;
- L'évolution des pratiques ;
- La mise en place du Conseil de Vie Sociale.

L'audit a permis la restructuration des services et d'anticiper les besoins de demain.

En 2021, tous les services du CIAS ont continué d'être présents pour l'ensemble des administrés de la Ténarèze. Ainsi, les parents (petite enfance, périscolaire et extrascolaire), les jeunes (chantiers jeunes, séjours, Centre de Loisirs Associé au Collège, Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, Point d'information jeunesse, accueil jeunes), les administrés (centre social et France Services) et les aînés (Equipe spécialisée Alzheimer, Service de Soins Infirmiers à Domicile, Accueil de Jour, Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes) ont pu bénéficier de la totalité des services malgré un contexte sanitaire toujours compliqué.



Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE

SLO

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Politique locale du commerce et aides aux entreprises



Lauréate du dernier appel à projet FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), la Communauté de communes de la Ténarèze s'est vu attribuer une subvention d'un montant de 282 600 € pour la mise en place de ce programme.

Pour la première fois la CCT bénéficie avec ce fonds d'un instrument financier permettant d'attribuer des aides directes aux commerçants et artisans, ainsi que de financer des projets favorisant leur activité sur l'ensemble du territoire de la Ténarèze.

La convention avec l'Etat a été signée en date du 8 avril 2021 et les outils administratifs (règlement du dispositif, déclinaison des fiches actions, formulaires de demande d'aide, circuit de paiement avec la trésorerie...) ont été créés et mis en place au cours de l'année 2021.

Une chargée de mission, dédiée à ces tâches et à l'animation du dispositif sur le terrain, a renforcé le service développement à partir de janvier 2021. Après 5 mois de travail sur ce dispositif elle a été recrutée comme chef de projet PVD laissant le poste vacant jusqu'en janvier 2022. Un nouveau chargé de développement a alors été recruté en décembre 2021 pour un démarrage au 1^{er} janvier 2022.

Malgré cela le programme a pu débuter au cours de l'année. Le comité de pilotage a été constitué le 14 septembre 2021. Les premiers dossiers de demande d'aide ont été présentés et programmés, et même, pour les plus avancés, les 1^{ères} demandes de paiement après réalisation des travaux ont été instruites fin 2021.

La Communauté de communes et l'Office de tourisme de la Ténarèze ont poursuivi les opérations de communication et les formations à l'utilisation de la **plateforme click and collect** lancée en 2020 pour faire la promotion des professionnels commerçants, artisans et producteurs du territoire. [Accueil - Consommons en Ténarèze \(consommons-tenareze.fr\)](https://consommons-tenareze.fr).





Programme Petites Villes de Demain (PVD)

Les communes de Condom et Valence-sur-Baïse ont été labellisées Petites Villes de Demain (PVD) en date du 21 décembre 2020. La convention d'adhésion a été signée le 31 mai 2021. Un chef de projet PVD a été recruté. Le financement de ce poste est assuré à 75% par l'Etat et l'ANAH.

La convention d'adhésion pose l'engagement des collectivités bénéficiaires à mettre en œuvre une stratégie de revitalisation des bourg centres. Le travail engagé en 2021 concourt à l'élaboration de la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (voir plus bas partie urbanisme).

La Banque des Territoires finance une mission d'accompagnement du chef de projet. Elle est assurée par le cabinet Espelia.

Financement des projets

Le service développement réalise une veille juridique et réglementaire des aides (appels à financiers. Il réalise les demandes de subvention et assure leur suivi pour l'ensemble des demandes.

En 2021, deux gros projets ont reçu respectivement 216 086,00 € de DETR (Etat) et 81 000,00 € de F2D (Conseil Départemental) sur une base subventionnable de 540 215,00 € pour le pont de Beaucaire et une DETR à hauteur de 50% pour la phase zéro des travaux de déconstruction et désamiantage de Salvandy soit une subvention de 355 936,50 euros sur un montant subventionnable de 711 873,00 €.

Zone industrielle de Pôme

La location des terrains pour la centrale photovoltaïque a permis un revenu de 45 023 €, ainsi que 36 000€ au titre de l'Impôt Forfaitaire pour les Entreprises et Réseaux.

Zones d'activités de Valence-sur-Baïse

Au Régé, l'aménagement de 4 lots destinés à recevoir de l'activité essentiellement artisanale est achevé. Il reste 2 lots disponibles à la vente.

A Hount de Las, 2 lots ont été aménagés et sont disponibles à la vente pour accueillir des entreprises.



Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

SLOW

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE

Foncier divers

Le rapport sur la politique foncière a été présenté le 30/03/2021.

Il n'y a pas eu d'acquisition ou de cession foncière en 2021.

Après avoir été défini une première fois conjointement à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le périmètre du Droit de Préemption Urbain a été modifié pour exclure les parcelles déjà incluses dans la Zone d'Aménagement Différé intercommunal multisites.

La convention opérationnelle tripartite d'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie a été signée pour l'acquisition de maisons dans le centre-bourg de Lagraulet-du-Gers en vue de la restructuration d'une partie du village par la commune.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

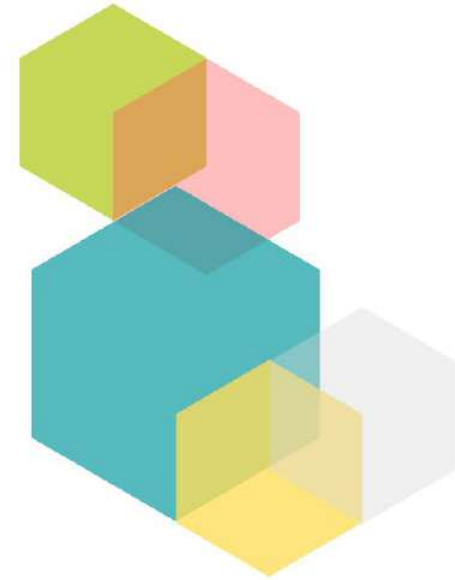
Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

SLOW

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE

URBANISME & HABITAT



Opération programmée d'amélioration de l'Habitat

Une nouvelle OPAH de revitalisation rurale est en cours pour la période 2019-2023.

En 2021, 74 dossiers ont été instruits et déposés auprès de l'ANAH concernant des propriétaires occupants et aucun dossier concernant des logements mis en location. Ces opérations génèrent 1 253 000 € HT de travaux réalisés par des propriétaires occupants ou bailleurs.

La mission de suivi-animation est confiée au cabinet Altaïr.

Le service logement



Le service logement de la CCT, guichet unique pour le grand public en matière d'aides à la rénovation de logements, assure le premier contact avec les demandeurs et les oriente vers le dispositif le plus approprié grâce à des partenariats développés au cours des dernières années.

Pour les demandeurs dont les projets sont éligibles aux aides de l'ANAH, le service logement organise les rendez-vous des permanences du cabinet Altaïr.

Pour les autres demandes, et suivant les cas, les demandeurs sont invités à rencontrer le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour des conseils en architecture, l'ADIL du Gers (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) concernant les relations locataire/bailleur ou encore pour des montages financiers et administratifs, et le guichet Rénov Occitanie du Gers pour obtenir des aides financières hors ANAH.

En 2021, le service logement a organisé 98 rendez-vous pour les permanences des partenaires sur le territoire de la Ténarèze (contre 80 en 2020).

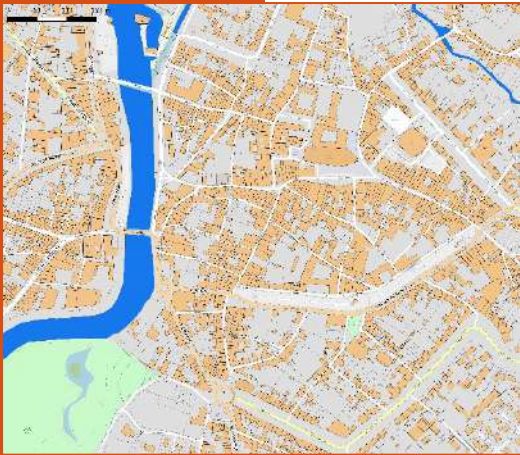
Par ailleurs, le service logement a instruit 30 déclarations et 14 autorisations préalables de mise en location dans le cadre du permis de louer sur la commune de Condom ainsi que 280 Déclarations d'Intention d'aliéner (contre 178 en 2020).

La Communauté de communes de la Ténarèze est également membre de l'Observatoire de l'Habitat du Gers auquel elle contribue techniquement et financièrement, notamment pour des études concernant les logements de courte durée et la vacance.

La Communauté de communes a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du plan national de lutte contre la vacance des logements.

Cela a permis le lancement d'une étude-mission de lutte contre la vacance des logements en accompagnant et incitant les propriétaires de logements vacants de les réhabiliter et les remettre sur le marché locatif.





Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)

En 2021, la Communauté de communes a continué de réaliser des travaux d'accessibilité conformément à son AdAP. Elle a conduit des travaux importants d'accessibilité au port de Valence-sur-Baïse. Compte tenu de la procédure judiciaire en cours et de l'éventuelle nécessité de reconstruction des bassins, les travaux restants au centre aqualudique n'ont pu être réalisés.

La Direction Départementale des Territoires été informée de ce point et des travaux qui restent à réaliser sur les ports et le club-house de Herret. Le rapport annuel de la Commission intercommunale d'accessibilité pour 2020 a été présenté le 21 septembre 2021. Le rapport pour l'année 2021 sera présentée le 22 septembre 2022.

PLU intercommunal

Après avoir été approuvé le 17 décembre 2019, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) a fait l'objet de plusieurs procédures contentieuses qui n'ont pas permis son entrée en vigueur immédiatement.

Après avoir réalisé un travail collaboratif avec les services de l'Etat, le PLUIH a pu être approuvé définitivement le 03 juin 2021 et est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021.

Ainsi, toutes les communes de la Ténarèze sont dorénavant couvertes par un document d'urbanisme unique.

Conjointement à l'approbation du PLUIH, il a été décidé d'instaurer l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification des clôtures et aux travaux de ravalement de façade.

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD)

Une convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire doit intervenir dans les 18 mois qui suivent la signature de la convention d'adhésion.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville : elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Elle permet entre autres de bénéficier de mesures fiscales incitatives (exemple : le Denormandie). Une étude habitat pouvant valoir étude pré-opérationnelle OPAH-RU sera également menée.



Envoyé en préfecture le 05/10/2022

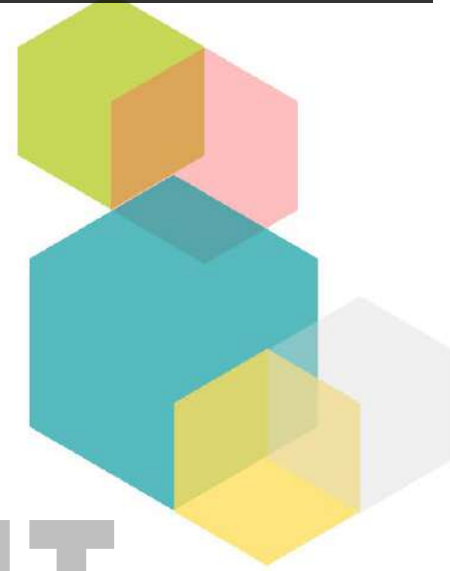
Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

SLO

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE

ENVIRONNEMENT & TRAVAUX



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La société Veolia est titulaire du marché de contrôles des installations d'assainissement non collectif jusqu'à la fin de l'année 2021. Une consultation pour renouveler le marché sur les 6 prochaines années a été lancée puis classée sans suite faute d'offres.

La périodicité des contrôles de bon fonctionnement est de 6 ans.

Le SPANC comprend dans son périmètre, depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes de Beaucaire, Beaumont, Bérault, Blaziert, Cassaigne, Castelnaud-sur-l'Auvignon, Caussens, Condom, Gazaupouy, Lagardère, Larressingle, Larroque-Saint-Sernin, Ligardes, Maignaut-Tauzia, Mansencôme, Mouchan, Roquepine, Saint-Orens-Pouy-Petit, Saint-Puy et Valence-sur-Baïse.

Le rapport d'activité du SPANC a été présenté le 07 octobre 2021.



Les cahiers de la transition

Après avoir envisagé d'établir un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), il a finalement été décidé d'élaborer plutôt à un document plus en adéquation avec les attentes et les caractéristiques du territoire ; un document de planification sur mesure appelé « les cahiers de la transition ».

Les cahiers de la transition ont pour ambition de définir un plan d'actions volontariste visant, notamment, l'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie, de limitation des émissions à effet de serre, d'augmentation de la production d'énergies renouvelables, de préservation de la biodiversité et d'anticipation des impacts du changement climatique.

La démarche est pilotée par le PETR du Pays d'Armagnac mais est coconstruite par chacune des 4 intercommunalités concernées, pour s'assurer à la fois de la vision globale mais également de l'application locale et concrète.

Un programme de mobilisations des élus aux sujets de la transition énergétique et écologique est intégré au processus d'élaboration des cahiers de la transition, il s'agit du programme Mobilus soutenu par l'Ademe.



Schéma directeur des mobilités actives

Le PETR du Pays d'Armagnac a réalisé un schéma directeur des mobilités actives qui vise à proposer une alternative aux déplacements motorisés afin de participer à la réorganisation des logiques de mobilité sur ce territoire rural et très fortement dépendant des énergies fossiles. Ce schéma s'intéresse prioritairement aux mobilités du quotidien et dans un second temps aux mobilités de loisirs.

A la suite d'un travail collaboratif avec le PETR et les communes, la CCT a élaboré les cartes des itinéraires prévisionnels pour son territoire, ainsi que le Programme Pluriannuel des Investissements prévisionnels qui en découle.

De manière globale, la CCT s'engage, à travers la réalisation du Schéma directeur des mobilités actives du Pays d'Armagnac, à contribuer à la politique locale de développement des modes actifs, sous réserve des moyens financiers et humains suffisants.

Entretien de la voirie communale hors agglomération

Le programme voirie 2021 a généré une dépense de 857 702.52€ H.T.. Les travaux ont concerné la réfection de 38.120 Km de voirie.

Ces travaux ont été pour l'essentiel un reprofilage en grave émulsion, un curage des fossés et un revêtement de type bicouche plus voile. De plus 5.370 Km ont été réalisés en enrobé à froid.

Ces travaux ont été réalisés par une l'entreprise STPAG.

De plus, ont été réalisés comme chaque année le fauchage et le débroussaillage des voies communales transférées à la CCT pour un montant 117 448.58 € H.T. Cette prestation est réalisée en 2 passes : une passe dite de « sécurité » en avril/mai pour le fauchage des accotements et des endroits dangereux et une en juillet/aout dite « complets » pour faucher les accotements, fossés et talus. Ces prestations ont été réalisées par 4 entreprises.

La CCT poursuit le recensement de l'ensemble des ouvrages d'art présent sur les voies communales transférées. A la suite de la signature d'une convention de coopération territoriale avec le Département du Gers, le CEREMA a débuté le diagnostic des ouvrages d'Art de plus de 2ml sur le territoire.

Pont de Beaucaire

Le pont de Mouliéron situé sur la commune de Beaucaire présente des désordres structurels majeurs. La Communauté de communes dans le cadre de sa compétence voirie a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre afin de mener une étude sur la réhabilitation ou la reconstruction de l'ouvrage. Le marché a été attribué au bureau d'étude INGC pour un montant de 33 400€ HT début 2021. Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise SAS TOUJA en décembre 2021 et notifié tout début 2022.





Aérodrome de Herret :

Comme chaque année les services techniques de la CCT ont procédé à l'entretien de la piste et de ces abords. Ils ont également réalisé le déplacement de la manche à air conformément aux recommandations de la DGAC.

A la suite de la demande de l'AUPACV un roulage de la piste a été réalisé par une entreprise spécialisée.

La toiture photovoltaïque a été réparée à la suite à un sinistre, la totalité des frais ont été pris en charge par l'assurance.

Bâtiment Restaurant « La Taùla » :

Dans le cadre de la réouverture de ce bâtiment, appartenant à la CCT, plusieurs travaux ont été exécutés :

- Mise aux normes PMR du site,
- Peinture des volets,
- Remplacement de certains blocs secours,
- Levé des observations électriques,
- Remplacement de matériel défectueux sur la cuisine.

Centre de loisirs aquatiques

Des travaux de maçonnerie ont été nécessaires sur le centre aquatique préalablement à l'ouverture. Certaines vannes de la salle des machines ont été changées. Le robot piscine a été remplacé afin d'optimiser et améliorer le nettoyage des bassin



Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

SLOW

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE

TOURISME & LOISIRS



Plan d'Action Tourisme

Un nouveau plan d'action tourisme, feuille de route pour le nouveau mandat a été élaboré conjointement par l'Office de Tourisme et la Communauté de communes de la Ténarèze pour la période 2021-2026. Il a été adopté en par le Conseil communautaire en date du 7 décembre 2021 et par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme le 16 décembre 2021.

Il se décline en 3 axes principaux en adéquation avec ceux du contrat Grand Site et peut être amené à évoluer en fonction des besoins et des opportunités :

- L'art de vivre et de recevoir ;
- Les itinérances douces et la valorisation des patrimoines ;
- Le développement du numérique.

Office de Tourisme Référent Grand Site

Les élus de la Communauté de communes de la Ténarèze ont fait le choix d'acquérir un bâtiment situé au 10, place Saint Pierre à Condom (32100), par délibération en date du 7 octobre 2021. Ce choix sera entériné par un acte notarié au cours de l'année 2022. Ce bâtiment fera l'objet d'un réaménagement complet avant de pouvoir y accueillir l'Office de Tourisme Référent du Grand Site « Armagnac, Abbaye et Cités ».

Parcours de découverte

Dans le cadre du plan d'action, la mise en place des parcours de découverte du patrimoine a continué avec la finalisation du parcours de Condom, et avec un premier travail de conception des éléments constitutifs du parcours de Valence-sur-Baïse (qui verra sa mise en œuvre en 2022). Ces parcours doivent être déclinés sur la totalité des cités constituant le cœur emblématique du Grand Site. D'autres villages présentant un flux touristique avéré se verront également dotés d'équipements similaires.

Tourisme fluvial

La circulation sur la Baïse a été fermée en provenance du Lot-et-Garonne toute la saison 2021. L'activité de plaisance (hors locations au port de Condom et bateau croisière) a été nulle. A Condom, cependant, le d'Artagnan Navigation a pu proposer ses croisières en amont de la rivière et offrir à la location, ses petits bateaux.

En revanche, Locaboat, basée à Valence sur Baïse n'a eu aucune activité car celle-ci consiste à des séjours one-way : les bateaux sont loués à Agen, remontent jusqu'à Valence-sur-Baïse, les plaisanciers sont alors pris en charge et reconduits à leur base de départ. Le Conseil





Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID: 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE

communautaire a, par conséquent, proposé une exonération convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public intercommunal de Locaboat.

Groupement de communes touristiques

En date du 14 décembre 2021, la Communauté de communes en collaboration avec l'Office de Tourisme décidait de solliciter de nouveau la dénomination de « Communes Touristiques » pour l'ensemble des communes du territoire intercommunal et déposait un dossier en Préfecture.

Chemins de randonnée

L'entretien et le balisage de plus de 350 km de chemins de randonnée sont effectués par les services de la Communauté de communes.

Aérodrome de Condom-Valence dit "Herret"

En 2021, deux manifestations importantes ont eu lieu :

Du 11 au 16 juillet : le championnat inter-régional juniors de Vol à Voile

Du 2 au 3 octobre : un rassemblement d'avions anciens dans le cadre des 20 ans de l'association Spot'Air basée à Blagnac.

Centre de loisirs aquatiques

En 2021, en raison de la crise sanitaire le centre de loisirs aquatiques a accueilli 7700 personnes de juin à août. Pour des raisons techniques (manque de personnel) et sanitaires (désinfection obligatoire et globale du site), une fermeture hebdomadaire a été nécessaire (tous les lundis).

De plus, les mesures contraignantes liées aux services de restauration n'ont pas permis une ouverture du snack pendant la saison.

La natation scolaire sans brassage des classes a eu lieu au mois de juin avec la présence de la majorité des écoles du territoire.

L'opération « j'apprends à nager » à laquelle participe la CCT depuis de nombreuses années a pu se dérouler normalement en 2021 (3 sessions ont été organisées).

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

SLOW

ID : 032-243200417-20220929-2022_05_08-DE

GRANDS PROJETS





Le Centre Salvandy

En date du 30 mars 2021, le Conseil communautaire actait que la localisation de l'Office de Tourisme Référent Grand Site serait au centre historique de Condom, place Saint-Pierre. Le programme a, par conséquent, été revu et l'espace initialement dédié au Tourisme a eu pour vocation de devenir un pôle économique.

Avec l'impossibilité d'inscrire ce projet dans le cadre du plan de relance, le projet devait donc s'inscrire dans la programmation des crédits ordinaires départementaux (DETR). Afin de pouvoir bénéficier de ces crédits, il est impératif de phaser le projet afin de pouvoir faire une attribution échelonnée de crédits sur plusieurs années.

A la suite d'échanges avec les services de l'Etat et après un premier rendu des architectes conseil de l'Etat, proposant un principe de phasage par ailes du bâtiment, la CCT a missionné la maîtrise d'œuvre pour réaliser un phasage technique et en déterminer les enveloppes financières par phase. Ce phasage a permis de présenter des tranches de travaux successives et techniquement fonctionnelles et, dans le même temps, de présenter un échelonnement du montant de travaux sur l'ensemble de la durée du chantier. Le 14 décembre 2021, le Conseil communautaire approuvait ce phasage, qui permet de pouvoir accueillir le Tribunal de Proximité dès la fin 2024 en priorisant initialement les travaux de cette aile.

La phase zéro correspond au désamiantage et à la déconstruction du site. Le marché de désamiantage déconstruction a été attribué en date du 7 décembre 2021 à la société TP Gascogne et sera notifié début janvier 2022.

Par ailleurs, l'Etat via l'Agence Nationale de Cohésion de Territoires (ANCT) a proposé un accompagnement sur l'ingénierie financière du projet du centre Salvandy. Cette étude a été confiée à la société Espelia. La convention d'accompagnement correspondante a fait l'objet d'une délibération en date du 7 décembre 2021.





Création du « Pôle Viandes de la Ténarèze »

Il s'agit de doter le territoire, et au-delà un bassin de production qui s'étend sur les $\frac{3}{4}$ du Gers et le sud du Lot-et-Garonne, d'un abattoir multi-espèces (bétail), d'un atelier de découpe et d'un plateau technique permettant la réalisation de formations aux métiers de la viande. Le projet est bâti sur une triple exigence : respect des conditions de bien-être humain, de protection animale et de préservation de l'environnement.

Au printemps 2021, une enquête a été menée par la CCT pour connaître le tonnage potentiel par espèce que pourrait avoir traité le pôle viandes. Malgré un contexte difficile (Covid) ne permettant aucune réunion, les retours affichent un potentiel de plus de 1800 Tonnes avec une bonne répartition par espèces.

L'étude de faisabilité engagée par l'ADIV, organisme spécialisé dans l'accompagnement des entreprises du secteur de l'abattage et de la transformation carnée, en 2020 s'est poursuivie en 2021. Les conclusions de ce lourd travail ont fait l'objet d'une restitution publique le 5 juillet 2021 à Montréal du Gers (audience minorée en raison du contexte sanitaire mais, cependant, représentative des différents collèges d'usagers amenés à utiliser l'outil), de présentations auprès de diverses institutions (Etat, partenaires financiers...).

L'étude conclut à la faisabilité économique du projet, sur la base d'un apport de 1800 tonnes pour l'abattage et environ 300 tonnes pour la découpe.

Les difficultés du projet résident, d'une part, dans le montage juridique (en 2021, les réflexions concernaient la mise en place d'une SEMOP – Société d'Economie Mixte à Opération Unique) et son appropriation par les différents partenaires et, d'autre part, dans le tour de table financier qui ne permettait pas encore de disposer des financements publics attendus (de l'ordre de 40% du montant de l'investissement).

Services administratifs de la Communauté de communes de la Ténarèze Quai Laboupillère-32 100 Condom. Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Téléphone : 05 62 28 73 53 **Mail** : contact@cc-tenareze.fr **Site internet** : www.cc-tenareze.fr



Communauté de communes de la Ténarèze
Quai Laboupillère
32100 CONDOM

Tél : 05 62 28 73 53

Fax : 05 62 68 27 41

www.cc-tenareze.fr

 www.facebook.com/cctenareze

 Communauté de communes de la Ténarèze

 [cctenareze](https://www.instagram.com/cctenareze)